



En service  
pour la **VIE...**



Service de  
la sécurité  
incendie

**AU PROGRAMME...  
EXERCICES D'INCENDIE  
ET CONFÉRENCES À  
L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE LÉVIS**

Prévention  
Intervention  
Implication

## **Contexte :**

L'Office municipal d'habitation de Lévis (OMH Lévis) a comme mission première de rendre disponibles, aux personnes seules et aux familles défavorisées de la Ville de Lévis, des logements de qualité, à prix modique et abordable. La sécurité incendie pour cette clientèle spécifique se retrouve à l'occasion relayée au second plan, ces gens ayant d'autres priorités en tête. C'est dans cette optique que le Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis a élaboré, conjointement avec les responsables de l'OMH Lévis, un programme visant à sensibiliser les locataires de ce parc immobilier à l'importance de participer activement à des exercices d'incendie dans le but de les préparer à une éventuelle évacuation de leur immeuble.

## **Buts du programme :**

Réduire les risques de pertes de vie, de blessures et de pertes matérielles lors d'un incendie dans un immeuble de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

## **Objectifs du programme :**

Sensibiliser un maximum d'occupants des bâtiments de l'OMH Lévis à une évacuation sécuritaire en cas d'incendie, en prônant une participation active à des exercices d'incendie.

## **Public cible :**

Tous les locataires du parc immobilier de l'OMH Lévis sont visés par le présent programme. Ce parc est constitué de 31 sites dont certains regroupent plusieurs immeubles sur un même terrain. Au total, 1184 logements composent ce parc.

Un total de 38 exercices d'incendie est donc prévu au présent programme, réparti sur 31 sites. Dans le but de maximiser la participation des locataires et de mieux encadrer l'évaluation de ces exercices, les sites comportant plusieurs bâtiments furent subdivisés, de sorte que plusieurs exercices à des journées différentes sont prévus pour ces endroits. Il faut comprendre aussi que certains sites ont des clientèles très spécifiques comme les familles, dont les adultes travaillent en majorité de jour. En conséquence, pour ces sites, des exercices d'incendie sont prévus en début de soirée, afin d'obtenir un taux de participation plus élevé.

## **Contenu du programme :**

Le programme comporte deux volets soit les exercices d'incendie et les conférences sur demande en lien avec les exercices d'incendie.

## ***Fréquence et période :***

### **Les exercices d'incendie**

Le Service de la sécurité incendie de la ville de Lévis collabore annuellement aux exercices d'incendie dans les bâtiments de l'OMH Lévis, et ce, de la mi-mai à la mi-juin.

La planification des 38 exercices incendie, au niveau de la participation du Service de la sécurité incendie, est répartie sur une période de quatre ans, ce qui représente environ neuf exercices par année. De son côté, l'OMH Lévis, années après année, effectue la totalité des exercices d'incendie prévus.

### **Les conférences**

Sur demande des responsables de l'OMH Lévis, le Service de la sécurité incendie peut dispenser de conférences ciblées avant ou après les exercices d'incendie. « Avant », pour favoriser un meilleur taux de participation pour un exercice à venir, et « après », pour dispenser de conseils d'usage suite à un exercice qui se serait moins bien déroulé par exemple.

## ***Méthodes :***

### **Les exercices d'incendie**

Les exercices d'incendie consistent à déclencher, sans préavis aux locataires, le système d'alarme d'un bâtiment visé et d'évaluer ensuite, la réaction et le comportement des locataires lors de l'évacuation. Le matériel incendie est également évalué lors de ces exercices. Ces exercices sont toujours faits en compagnie d'un responsable de l'OMH et c'est ce dernier qui déclenche généralement le système d'alarme.

### **Les conférences**

Les conférences consistent à rencontrer des groupes de locataires d'un bâtiment visé dans le but de leur dispenser l'information reliée à la prévention des incendies.

## ***Mise en œuvre :***

### **Les exercices d'incendie**

Un technicien en prévention incendie, ou deux selon le cas, et l'équipe de pompiers de la caserne concernée participent aux exercices d'incendie. Le technicien en prévention incendie observe et documente l'exercice tandis que les pompiers interviennent en mode simulation. Ils émettent également leurs commentaires au technicien en prévention incendie sur place. Un compte-rendu est ensuite immédiatement fait au responsable de l'OMH Lévis.

### **Les conférences**

Un technicien en prévention incendie rencontre un groupe de locataires d'un bâtiment visé. Normalement, la salle communautaire du bâtiment est utilisée. Il dispense alors de ses

conseils d'usage en lien à un exercice d'incendie, mais aussi de conseils reliés à la prévention incendie au sens général.

### ***Évaluation :***

L'évaluation de chacun des exercices d'incendie est effectuée par le technicien en prévention incendie sur place. Pour les exercices où le Service de la sécurité incendie n'est pas sur place, c'est le responsable de l'OMH Lévis qui fait l'évaluation et selon les mêmes critères que celui du Service de la sécurité incendie. L'indicateur de performance pour les exercices d'incendie consiste à vérifier le taux de logements évacués en fonction des locataires présents.

$$\frac{\text{Nombre de logements évacués}}{\text{Nombre de logements totaux}} \times 100$$